

Nombre de Conseillers

en exercice : 15

Présents : 14

Absents : 1

Procurations : 0

COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un

Le deux Mars

Le Conseil Municipal de la Commune de Malves en Minervois

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Foyer communal, sous la Présidence de Monsieur Régis POMMIES, Maire.

Date de Convocation : Le 23/02/2021

PRESENTS : SABAYROU Francine, CANOVAS Alphonse, COASSIN Ottorino, GARCES Henri, DUVAL Juliette, LAMOUR Caroline, MERIEUX Olivier, GIRARD Yves, DOUTRE Myriam, RAYMOND Pierre-Emmanuel, CORBEL Sandrine, MARTIN Marie Dominique, CAGNINACCI Isabelle.

ABSENTS : LEBRETON David

PROCURATIONS : néant

SECRETAIRE : Francine Sabayrou

Les membres du Conseil municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le Maire lit le compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal (qui a été adressé par mail à chaque conseiller) et fait signer les membres présents, puis déclare la séance ouverte.

Il informe l'ensemble des membres présents qu'à la demande de Mr Girard Yves, la séance est enregistrée sous la forme audio.

Monsieur le Maire fait l'appel pour vérifier le quorum. Mr Lebreton est absent et n'a pas donné procuration.

Le quorum est atteint et il est passé à l'ordre du jour du conseil :

PROJET DE CENTRALE SOLAIRE AU SOL AU LIEU DIT « VILLEPEYROUX »
PROMESSE DE BAIL.

Monsieur le Maire fait l'historique du dossier et donne le détail des arguments en faveur de ce projet :

- Ce projet correspond à la mise en œuvre du PLU engagé par le précédent mandat,
- La commune participe à une démarche nationale de production d'énergie propre ; on peut dire que la Commune paie son tribut à cette démarche,
- La production d'énergie correspondrait à la consommation du village de Malves en Minervois
- Une étude environnementale a été engagée pour la protection de la faune et de la flore
- Ainsi qu'une étude paysagère engagée avec la DDTM et le Syaden pour mettre en valeur ce site photovoltaïque rendant ce projet pilote,
- Ce projet représente une ressource financière de 9000 à 12 000 € par an, selon son implantation par hectare ; cela correspond à une annuité d'emprunt d'un prêt de 200 000 € sur 25 ans.

Cette délibération a pour objet de mettre en place :

- La promesse de bail pour la période d'étude sur 5 ans
- Si le projet est validé par toutes les instances, un bail emphytéotique de 30 ans sera mis en place.

La présentation étant terminée, Monsieur le Maire donne la parole pour un débat contradictoire aux membres présents.

A l'issue des divers échanges où chacun a pu donner son avis et les raisons du vote à venir.

Le conseil Municipal délibère ainsi :

- ACCEPTE la promesse de bail ci devant présentée :
 - une promesse de bail de 5 ans
 - un bail emphytéotique de 30 ans
- AUTORISE monsieur le Maire à signer la promesse de bail ci devant présentée ainsi que tout document lié à cette affaire.

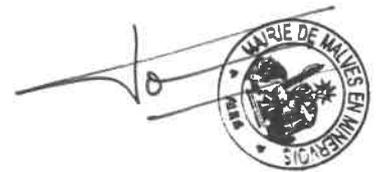
VOTES :

POUR	9
CONTRE	3 (Girard Y. Doutre M. Cagninacci D)
ABSTENTIONS	2 (Lamour C. Mérieux O)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15

Les conseillers présents

LE MAIRE
R.POMMIES



SABAYROU

CANOVAS

COASSIN

GARCES

DUVAL

LAMOUR

MERIEUX

GIRARD

DOUTRE

RAYMOND

CORBEL

MARTIN

LEBRETON

CAGNINACCI